



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 17 septembre 2009
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Alain BLANCHOUD, Président du Conseil communal.

Appel: 63 membres présents lors de l'appel.
11 personnes excusées:
Mmes et MM. Christine Angel, Bernard Calame, Gimapiero Corrado, Amédée Genton, Jorge Ibarrola, Alfonso Izzo, Franco Napoletano, Jacques Neiryneck, Michele Perlini, Philippe Turin, Carlo Volpi.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

M. Werner Kneubühler, secrétaire suppléant est excusé.
Excusé pour la Municipalité : M. François Massy

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 19 juin 2009.
3. **Préavis No 13/2009**
Addendum 2009 du plan de classement communal des arbres.
Commission ad hoc, le 31 août 2009, à 18h30, Esserts, salle des conférences.
4. **Préavis No 14/2009**
Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Réparation des collecteurs intercommunaux suite aux inondations du 26.07.2008.
Commission ad hoc, le 27 août 2009, à 19 h 30, Crissier, Bâtiment administratif, salle des conférences 1.
5. **Préavis No 15/2009**
Dissolution de l'Association intercommunale A.I.C.
Séance de commission des 7 Communes, le 7 septembre 2009, à 20h30, aula du Collège de la Planta, à Chavannes-près-Renens.

6. **Préavis No 16/2009**

Remise à niveau des installations de signalisation et de régulation routière, installation d'une surveillance automatique du trafic le long du m1 – Demande de crédit.

Commission ad hoc, le 7 septembre 2009, à 20 h, au Motty, salle des conférences.

7. Modification des indemnités des membres du Conseil communal.
La séance de la Commission des finances a eu lieu le 30.06.2009.

8. Communications municipales.

9. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

En cette première séance de mon mandat j'aimerais commencer par me présenter.

Tout le monde sait qui je suis, mais pas forcément d'où je viens et ce que je fais.

Né à Lausanne en 1954 et ayant vécu toute ma jeunesse à Cully en Lavaux j'ai commencé ma vie active par 18 ans chez IBM dans les machines à écrire à boule puis les photocopieurs et enfin les ordinateurs, je travaille ensuite pour Kodak puis Compaq et enfin Hewlett Packard avant de me mettre à mon compte dans l'informatique.

En 2001 j'arrive dans la commune et en 2005 je suis élu au Conseil communal.

Aujourd'hui je dirige depuis bientôt 5 ans une petite entreprise qui gère, installe et maintient plusieurs PME de la région ainsi que bon nombre de particuliers et qui base son activité sur le travail à forfait.

En septembre 2007 un accident vasculaire Cérébral me foudroie le week-end du jeûne et je perds la parole pendant quelques jours.

Vous avez tous remarqué que je l'ai récupérée, eh oui malheureusement diront certain, mais j'ai encore parfois des mots qui me manquent et la lecture orale, surtout en soirée, est parfois hachée, veuillez d'avance m'en excuser.

Bon assez parlé de moi parlons maintenant des affaires communales:

Pour commencer j'aimerais rappeler aux secrétaires des commissions permanentes ainsi qu'aux commissaires délégués dans des associations intercommunales qui n'ont pas eu l'occasion de rapporter devant ce conseil depuis de nombreuses années qu'ils seront appelés à présenter un rapport des activités de leur commission lors du premier conseil de l'année prochaine.

Cela devrait concerner les commissions de naturalisation, de l'urbanisme, et foncière ainsi que des intercommunales comme l'ERM, ORPC, ARASOL, AIC, SIE-TVT, jeunesse, les Taxis, PolOuest, j'en reparlerai lors du conseil de décembre.

Point suivant: sortie du conseil communal

Comme vous avez pu le constater, vous n'avez pas encore reçu de date pour notre traditionnelle sortie et pas besoin de sortir vos crayons vous l'avez toutes et tous, j'en suis sûr, déjà soulignée en rouge dans vos agendas car c'est un grand jour, c'est la date de naissance d'Auguste Rodin ou de l'ex-première dame de France, Cecilia Sarkozy.

Trois raisons ont poussé à ce choix :

La première c'est que le calendrier de septembre est déjà très chargé par plusieurs commissions ad' hoc et par ce conseil. Nous avons ensuite le weekend prolongé du Jeûne et les commissions ad' hoc du conseil suivant puis le 26 septembre, date que j'avais initialement retenue, juste avant les votations, mais la fête de paroisse occupe déjà ce samedi.

Plus tard la destination que j'avais prévue prépare les vendanges, ce qui n'est pas vraiment la meilleure période pour organiser une visite, et ensuite, en octobre, nos bambins ont, à nouveau, les vacances, impossible d'organiser une course.

Je me suis dit:

Mes prédécesseurs, dans les législatures précédentes, faisaient une course en fin de mandat. pourquoi pas moi ?. J'ai concocté une jolie sortie en bateau et en funiculaire que j'avais programmée pour le 8 mai 2010 mais notre boursier a dit NON.

Impossible de reporter un budget non utilisé sur l'an suivant, la loi sur les finances communales etc. etcetera voilà une des conséquences cachées du changement de périodicité intervenu en 2005.

Prendre sur le budget 2010 aurait été possible mais voilà la deuxième raison et probablement celle qui a emporté la décision c'est que le nerf de la guerre viendrait à manquer à mes successeurs en 2010 voire en 2011 si je déplaçais la sortie sur l'an prochain comme je l'avais imaginé.

La troisième raison qui a poussé au choix de cette date c'est le repas de fin d'année qui débutait très tard, comme vous vous souvenez l'an passé nous avons commencé de manger vers 23h15 ce qui nous a amené à sortir de table le lendemain et je désirais trouver une solution à ce désagrément.

Voilà pourquoi d'entente avec le Bureau, j'ai décidé de demander à la Municipalité de restreindre le nombre de préavis pour la séance du conseil de novembre à 1 voire 2 préavis maximum pour me permettre de vous proposer en remplacement de la course un repas spectacle "meurtres et mystère" qui débutera après l'apéritif vers 21h - 21h30 le soir du **12 novembre**.

Un repas "meurtres et mystère" qu'est-ce que c'est ?

Pour ceux qui ne connaissent pas cette formule c'est un spectacle, avec comédiens, qui se déroule pendant le repas et où les artistes, ils devraient être cinq, font participer le public à la résolution d'une énigme contenue dans l'intrigue.

Je vous donnerai toutes les informations complémentaires ainsi que les bulletins d'inscription lors de notre conseil du 9 octobre prochain mais sachez déjà que le thème du mystère tournera autour du travail temporaire.

Passons maintenant au chapitre des représentations

Trois sorties au programme

- Dès les premiers jours de mon mandat le 3 juillet j'ai représenté les autorités législatives aux promotions où une soixantaine de jeunes ont reçu leur diplôme.
- Le 13 juillet j'ai participé à la fête de l'Abbaye des Patriotes avec cortège et fanfare pour fêter les rois des divers tirs.
- Et le 1^{er} août c'est à notre fête nationale et son traditionnel feu d'artifice à la Coquerellaz que je me suis rendu.

Maintenant les manifestations à venir sur la commune

- Samedi 19 septembre dans le cadre de la journée de la mobilité une démonstration de vélos électriques au centre commercial.
- Le 24 septembre dès 15h le don du sang dans cette salle.
- Du 25 septembre au 9 octobre la galerie du Pressoir expose Francine Brugger.
- Samedi 26 septembre en plus de la ballade N°3 dans l'Ouest Lausannois ne manquez pas la fête de paroisse sur la place du Motty.
- Le dimanche 27 septembre votations fédérales qui verra notre deuxième utilisation de la machine à dépouiller.
- La semaine suivante samedi 3 octobre la Revue 2009 du Sdis-Chamberonne à 15 heures sur la place des fêtes-
- Le jour d'après, dimanche 4 octobre, la journée sportive régionale qui nous ouvrira les portes du club de pétanque du Motty, au chemin du Bochet 3.
- Vendredi 9 octobre notre prochain conseil à 20h dans cette salle.
- Jeudi 12 novembre le conseil raccourci avec son repas meurtres et mystère.
- Et enfin vendredi 13 novembre à 17h30 une présentation personnalisée du projet SDOL spécialement prévue pour les membres du conseil communal d'Ecublens au Polydome de l'EPFL à 17h30.

Comme demandé dans les communications municipales je prie celles et ceux qui sont intéressés par cette manifestation de passer vers notre Secrétaire en fin de séance pour s'inscrire.

Courrier :

J'ai reçu trois courriers concernant le conseil de ce soir.

Il s'agit de la démission du Conseil communal de M. Rabah SAM, annexe 1 du PV.

M. Philippe Chevalley démissionne de la Commission de naturalisation.

M. José Birbaum démissionne de la Commission des finances.

Ces courriers terminent les communications présidentielles et m'obligeront à vous proposer des modifications de l'ordre du jour que vous avez reçu.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président nous propose quelques modifications de l'ordre du jour, à savoir :

Après le point 7, nous mettrons :

Point no. 8 – Désignation d'un nouveau membre à la Commission de naturalisation.

Point no. 9 – Désignation d'un nouveau membre à la Commission des finances en remplacement de M. José Birbaum (ACDE)

Point no. 10 – Désignation d'un nouveau membre à la Commission des finances en remplacement de M. Rabah Sam (PSIG)

Le remplacement au Conseil de M. Rabah Sam sera effectué lors du Conseil du 9 octobre et le groupe PSIG présentera un candidat pour l'assermentation.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. La parole n'est pas demandée, elle est close. L'ordre du jour est **accepté à l'unanimité**.

POINT 2. APPROBATION DU P.V.DE LA SEANCE DU 19 juin 2009.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. **Le PV est accepté à l'unanimité** et **M. le Président** remercie son auteur.

POINT 3. PREAVIS No 13/2009 – Addendum 2009 du plan de classement communal des arbres.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Micheline Brülhart

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné. Il est en ligne sur le site Ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Didier Lannaz souhaite déposer un postulat. Celui-ci figure en annexe no. 2 de ce PV.

M. le Président ouvre la discussion sur le postulat.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite répondre à la proposition de postulat de M. Lannaz.

Il aimerait préciser un point important. Actuellement le règlement permet de veiller à ce que les arbres classés ne soient pas abattus sans autres demandes. Ces arbres classés doivent faire l'objet d'une demande d'abattage et celle-ci doit être affichée au pilier public pour une durée de 20 jours et tout un chacun peut faire une opposition. Si l'arbre n'est pas classé il y a 2 solutions. Si l'arbre mesure plus de 30cm à 1 mètre du sol et dans ce cas une demande d'abattage doit aussi être faite et ainsi la Municipalité peut délivrer une autorisation d'abattage sans publication et sans demander l'avis des voisins. En ce qui concerne les arbres dits « dangereux » et s'il s'agit d'arbres classés il est aussi nécessaire d'appliquer la loi cantonale et d'afficher au pilier public durant 20 jours.

En ce qui concerne le cas des arbres maltraités volontairement ou involontairement. Il peut arriver que quelqu'un taille son arbre de manière inappropriée et que celui-ci dépérisse. Si c'est un arbre non-classé la Municipalité ne peut rien faire. Si c'est un arbre classé l'article 18 de la loi dit : « la taille des arbres classés n'est pas soumise à autorisation lorsque ce travail entre dans le cadre d'un entretien normal » et ce même article précise « une autorisation Municipale préalable est nécessaire lorsque la taille envisagée affecte gravement un objet classé ». **M. Maeder** propose de mettre sur le site de la Commune, dans la rubrique abattage d'arbres, de spécifier cet article 18 afin que les gens concernés sachent qu'une taille importante ou sévère sur un objet classé doit faire l'objet d'une demande d'autorisation municipale. Il propose de refuser le postulat.

M. Didier Lannaz rétorque qu'un postulat n'a pas à être accepté ou refusé. Il souhaite un rapport.

M. Philippe Ecoffey rappelle que le Conseil doit se prononcer sur la prise en considération du postulat selon l'art. 74 du règlement.

M. le Président met au vote la prise en considération du postulat. Avec 19 voix pour, 16 voix contraires et 22 abstentions, le postulat sera remis à la Municipalité.

M. le Président poursuit la discussion sur le préavis 13/2009. Elle n'est plus demandée, elle est close. **M. le Président** nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le Préavis 13/2009 est accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°13/2009,
- vu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter l'addendum 2009 au plan de classement des arbres.

POINT 4 – PREAVIS NO 14/2009 – Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Réparation des collecteurs intercommunaux suite aux inondations du 26.07.08.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné. Ils sont en ligne sur le site Ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alberto Perez a une question à la Municipalité. L'intercommunale s'appelle « concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge » et il voit, suite à cet événement, que l'on s'occupe aussi des eaux de surface.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que l'énorme orage a fait que l'eau claire est arrivée et a fait tout déborder. Des troncs d'arbres ont été emportés et ont causés des dégâts sur nos collecteurs et nous devons réparer nos collecteurs. C'est le trop plein d'eau qui est arrivé sous le voûtage de Renens.

M. Alberto Perez dit que lorsque l'on parle de voûtage on ne parle pas des collecteurs d'eaux usées.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'effectivement c'est toute l'eau de la Mèbre qui est arrivée au voûtage et ceci c'est de l'eau claire. En fait, c'est toute l'eau de la rivière qui est arrivée en amont et qui a amené des troncs, du gravas etc. et c'est tout cela qui a endommagé et tout fait éclater.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. **M. le Président** nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 14/2009 est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°14/2009,
- vu le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. De prendre acte du caractère impérieux et urgent des travaux exécutés pour sauvegarder le patrimoine de l'Entente intercommunale et préserver l'environnement;
2. De ratifier les décisions prises à cet effet par la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge;
3. D'autoriser l'Entente intercommunale à terminer les travaux de réparations projetés à:
 - a. Chavannes-près-Renens, collecteur Mèbre, secteur Blancherie;
 - b. Renens, collecteur Mèbre, éclairage dans le voûtage.
4. D'allouer à celle-ci le crédit nécessaire à la consolidation des dépenses engagées et à la couverture des charges à venir, à savoir la somme de Fr. 228'200.--, selon les modalités décrites sous chiffres 6 et 7.

POINT 5 – PREAVIS 15/2009 Dissolution de l'Association intercommunale A.I.C.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Louis Radice.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné. Il est en ligne sur le site Ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale, souhaite donner quelques chiffres suite à la demande de M. Michel Miéville lors de la séance du Conseil du 4 juin dernier.

Le coût de construction y compris le terrain(il y a + que 30ans) s'est élevé à frs. 25'820'000.--

La subvention touchée du Canton était de frs, 8'198'518.--

Le coût de construction à la charge des Communes s'est élevé à frs. 17'621'482.—

La vente à la commune de Chavannes a été faite pour un montant de frs. 29'456'000.—

La part revenant à Ecublens représente un montant de frs. 4'606'468.75.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 15/2009 est accepté à une large majorité.** Il y a 4 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°15/2009,
- vu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de dissoudre l'Association intercommunale A.I.C. au 31 décembre 2009.

POINT 6 – PREAVIS 16/2009 Remise à niveau des installations de signalisation et de régulation routière, installation d'une surveillance automatique du trafic le long du m1 – demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Daniel Sage.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné. Ils sont en ligne sur le site Ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier à une question pour la Municipalité. A la page 3 du préavis il lit à l'avant dernier paragraphe « la conclusion d'un tel contrat nécessite une mise en conformité d'entrée (prestation unique) qui s'ajoute à l'entretien préventif annuel des contrôleurs ».

Sa question est la suivante : est-ce que cet entretien préventif annuel a déjà eu lieu ? si non, pourquoi en faire un si on fait une conformité ?

M. Michel Farine, Municipal répond que la mise en conformité n'a pas encore été effectuée. Elle le sera dès que l'installation sera prête à être modifiée. L'entretien préventif commencera dès la mise en service de la nouvelle installation rénovée.

M. Christophe Cartier s'étonne dès lors que dans le présenté il est mentionné l'entretien 2009 pour un montant de frs. 6'200.—TTC.

M. Michel Farine, Municipal rappelle que ce montant a été mis par souci de transparence mais qu'il ne sera pas facturé en 2009. Le contrat débute au 1^{er} janvier 2010.

M. Christophe Cartier dit qu'il ne faudrait alors pas mettre ce montant dans les coûts totaux puisqu'il ne sera pas facturé.

M. Charles Karlen n'a pas tout compris, il revient donc sur les coûts totaux mentionnés à la page 5, point 9, coûts totaux pour la Commune d'Ecublens où les frs. 6'200.- - sont mentionnés.

Alors, il s'inquiète, car s'ils sont juste mis à titre d'information, ils apparaissent tout de même dans le total et il se demande qui va les encaisser ?

M. Michel Farine, Municipal indique que personne ne va les encaisser, ils ne seront même pas facturés. Ils sont indiqués par souci de transparence. Il rappelle que c'est la pratique dans le cas des préavis lorsqu'il y a des frais d'entretien.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 16/2009 est accepté à une large majorité.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 16/2009;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'accepter la remise à niveau des installations de signalisation et de régulation routière, installation d'une surveillance automatique du trafic le long du m1.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 281'200.-- (deux cent huitante et un mille deux cents francs)** nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 610 "Corps de police" et la nature n° 5060 "Installations techniques", plus précisément dans le compte n° 610.5060.303 "Remise à niveau des installations de signalisation et de régulation routière, installation d'une surveillance automatique du trafic le long du m1".

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 7 - Modification des indemnités des membres du Conseil communal.

Lecture du rapport de la Commission des finances par Mme Christiane Roy-Blanchoud, rapporteur de la COFI jusqu'au 30 juin 2009.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné. Il est en ligne sur le site Ecublens.ch.

M. le Président demande si les amendements sont soutenus par 5 personnes. C'est le cas et il met en discussion le 1^{er} amendement.

M. Aitor Ibarrola pense que ce projet est un mauvais projet, il considère que d'accepter cet amendement serait comme de mettre un sparadrap sur une jambe de bois et il propose de refuser cet amendement.

M. Philippe Ecoffey se demande s'il existe un règlement des indemnités. On est en train d'amender quelque chose, en général on amende un préavis ou un document, est-ce qu'il

existe un document sur les indemnisations du Conseil et à ce moment là c'est celui-ci qui devrait être examiné et amendé.

M. le Président rappelle que lors du Conseil de juin, 2 documents ont été remis lors du Conseil traitant de ce sujet.

M. José Birbaum rappelle que nous nous trouvons dans un cas particulier. Il n'y a pas de préavis de la part de la Municipalité, donc et c'est pour cela qu'il a insisté pour que les 2 documents soient joints au rapport de la Commission des finances. Ce sont ces 2 documents qui font l'objet d'amendements ce soir.

M. Jean-Pierre Müller aimerait rappeler que contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport de la Commission des finances notre indemnité n'est pas de frs. 25.- - mais de frs. 50.—

D'autre part, tous les montants alloués actuellement soit en jetons de présence soit en indemnités de même que pour le secrétariat ont été votés lors de la séance du Conseil du 9 juin 2006 pour la législature 2006 – 2011.

Selon le règlement il est possible de le modifier en tout temps et c'est pourquoi il y a eu une nouvelle proposition du bureau sur laquelle nous discutons ce soir. Concernant le rapport de la Commission des finances, sur le sujet de l'indexation des indemnités du Conseil, il nous rend attentifs, que contrairement aux autres points, le résultat du vote a été omis. Il est dit que dans sa majorité la Commission des finances a accepté le principe de cette indexation. Il veut être clair le vote est de 3 oui et 3 non, la voix du Président étant prépondérante il est vrai que ce point a été accepté.

Personnellement il n'est pas favorable à cette indexation et il dépose un amendement dont la teneur est la suivante :

« Indemnités des membres du Conseil communal. Comme prévu dans les articles 18 et 70 de notre règlement du Conseil communal, le montant des indemnités sont fixées par le Conseil en début de législature, elles peuvent être modifiées en tout temps et ne sont pas indexées automatiquement à l'indice des prix à la consommation. » Cet amendement est soutenu par 5 Conseillers aussi **M. le Président** ouvre la discussion.

M. Pascal Favre est étonné que l'on parle ce soir d'indexation par rapport à l'indice des prix à la consommation alors qu'il s'agissait plutôt d'indexer les indemnités par rapport aux indemnités de la Municipalité, donc ce n'est pas du tout pareil. S'il s'agit d'indexer nos indemnités par rapport à celles de la Municipalité il s'y oppose. Il trouve que ce débat part dans tous les sens et il nous encourage à ne pas voter une indexation en rapport avec les indemnités de la Municipalité.

M. Frédéric Hubleur par souci de clarté confirme qu'il s'agit bien d'une indexation en rapport avec les indemnités de la Municipalité, il est fait mention de l'indice du coût de la vie dans le rapport de la Commission des finances.

M. Aitor Ibarrola propose de refuser cet amendement car comme dit précédemment c'est un sparadrap sur une jambe de bois.

M. Jean-Pierre Müller nous rappelle que ces indemnités ont été décidées en début de législature. Il propose de ne pas mélanger nos jetons actuels avec ceux qui seraient nécessaires à un bureau et un secrétariat. Il est parfaitement acquis à l'idée de revoir les indemnités pour ces 2 instances.

Mme Christiane Roy-Blanchoud souhaite apporter quelques précisions. La feuille des indemnités pour la législature indique bien qu'en 1994 l'indemnité des Commissions était de frs. 25.— et qu'elle l'est toujours aujourd'hui. Concernant le fait d'indexer les indemnités au prix de l'indice à la consommation ce n'était qu'un exemple pour montrer qu'entre 1994 et maintenant l'indice avait augmenté. Cet exemple est donc malheureux car il prête à confusion et Mme Roy-Blanchoud prie le Conseil de bien vouloir excuser la Commission des finances et en particulier elle-même et le Président qui ont mal traité le sujet.

M. Jean-Michel Barbey aimerait dire que la base de ce travail est venue par le fait que la grille des indemnités montre des forfaits. Ces forfaits ne sont plus d'actualité car ils sont basés sur 6 Conseils alors que maintenant nous en sommes plus souvent à 8, 9 ou 10 Conseils par année. C'était dans ce sens là que le bureau voulait simplifier la façon de rémunérer les indemnités. Il souligne que les gens font du bénévolat pour les Sociétés mais que peut-être pour le Conseil communal, sans parler d'un salaire, ce sont des soirées passées pour la Commune et que cela mérite quelque chose.

M. le Président nous rappelle que la discussion se poursuit toujours sur l'amendement de M. Jean-Pierre Müller.

M. Philippe Ecoffey soutient l'amendement de M. JP. Müller pour la simple et bonne raison qu'il est contre l'automatisme d'une indexation. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas changer les montants mais il est totalement opposé à une indexation automatique.

M. José Birbaum souligne qu'il faisait partie de la Commission des indemnités mais il ne se souvient pas au contraire de M. JP. Müller d'avoir traité des indemnités des membres du Conseil.

M. Jean-Pierre Müller nous indique encore une fois que ces indemnités proposées par le bureau en début de législature ont été acceptées par le Conseil dans sa séance du 9 juin 2006.

Mme Anne-Claude Gilli dit qu'elle a beaucoup de peine à suivre. Elle se demande ce que M. Jean-Pierre Müller veut amender, il n'y a pour l'instant aucun document qui sert de support pour recevoir un amendement.

M. le Président met au vote l'amendement de M. JP. Müller.

Le résultat du vote fait que l'amendement est accepté par 27 voix. Il y a 13 voix contre et 19 abstentions.

M. le Président poursuit la discussion sur le point 7.

M. Alberto Perez souhaite intervenir à ce stade de la discussion pour demander au nom du groupe PSIG de refuser la proposition de nouveau règlement telle qu'elle est présentée ce soir. Son intervention figure en annexe 3 du présent PV.

M. Olivier Genton rejoint complètement l'avis du groupe PSIG. Il nous rappelle qu'il accomplit sa tâche au Conseil par passion et pas pour faire de l'argent et il ne comprend pas pourquoi il faudrait fixer de nouveaux montants en cours de législature. Il ne comprend pas non plus pourquoi c'est nous-mêmes qui proposons des montants. Il pense qu'il serait mieux de fixer en fin de législature les montants pour la législature suivante. Il pense aussi que dans cette période ce serait mal perçu par la population si nous venions à accepter une augmentation.

M. Philippe Ecoffey va aussi dans le sens de M. Genton. Par contre, il propose de revaloriser le travail du secrétariat qui est un travail permanent qui demande beaucoup de travail. Par contre il est complètement dubitatif sur la revalorisation de la rémunération de la fonction de Président du Conseil, et cela n'engage que lui, car il pense que c'est une fonction honorifique. Il soutiendra très volontiers que la rémunération du Secrétaire soit revue, c'est une fonction qui perdure sur plusieurs années et qui se doit d'être mieux rémunérée qu'actuellement.

M. Jean-Louis Radice reprend le document de travail et rappelle qu'il y a tout de même d'autres propositions qu'uniquement la rémunération du Président et du Secrétaire. Alors, il propose soit d'entrer en matière maintenant sur l'entier des propositions, soit de retourner tout l'emballage au bureau pour faire une proposition. Il remarque que dans les discussions de ce soir le fait de revaloriser la fonction de Secrétaire n'est pas remise en cause, quant à celle du Président c'est une autre histoire et il ne parle même pas des scrutateurs.

M. Alberto Perez trouve qu'il y a beaucoup de confusion ce soir à ce sujet, certains disent n'avoir pas bien compris. Aussi il propose que le bureau se repenche sur ce problème et revienne avec des propositions mieux ciblées et plus claires.

M. Frédéric Hubleur voudrait s'excuser pour avoir amené autant de troubles et de vagues avec ce sujet. Quel que soit le résultat du vote qui va venir, il est tout de même content d'avoir jeté un pavé dans la mare car effectivement il y a des éléments qui méritent d'être revus, d'autres pas et une fois de temps en temps d'essayer de modifier de fond en comble cela peut faire du bien. Il pense que de toute manière la discussion a été bénéfique.

M. Jean-Louis Radice propose que le Conseil renvoie cet objet à l'intention du bureau et ne se prononce pas ce soir.

M. Aitor Ibarrola propose plutôt au bureau de revenir avec un **vrai** projet qui tienne compte des discussions de ce soir. Ce sera beaucoup plus clair et aussi il invite le Conseil à refuser le projet présenté ce soir.

M. Michele Mossi souhaite déposer une motion d'ordre afin de ne pas passer au vote de ce sujet ce soir. Sa motion figure en annexe no. 4 de ce PV.

Mme Daniela Antonino rappelle que la motion d'ordre doit être soutenue.

M. le Président demande une interruption de séance pour environ 5 minutes.

Il est 22h05, départ de Mme Nicole Mocanou et de M. Eric Levrat, l'effectif passe à 61 conseillers présents.

M. le Président reprend le cours de la Séance, il est 22h10.

M. le Président met la motion de M. Mossi au vote. Cette motion est soutenue par 5 Conseillers et c'est à une très large majorité que cette motion d'ordre est acceptée.

POINT NO 8 – Désignation d'un nouveau membre à la Commission de naturalisation en remplacement de M. Philippe Chevalley (Forum).

Au nom du Groupe Forum, M. Hans-Peter Guilbert propose la candidature de **M. Franco Napoletano**. Il n'y a pas d'autres propositions et **M. Napoletano est élu par acclamations**.

POINT NO 9 – Désignation d'un nouveau membre à la Commission des finances en remplacement de M. José Birbaum (ACDE).

Au nom du groupe ACDE, M. Pascal Favre propose la candidature de **Mme Anne-Claude Gilli**. Il n'y a pas d'autres propositions aussi **Mme Gilli est élue par acclamations**.

POINT NO 10 – Désignation d'un nouveau membre à la Commission des finances en remplacement de M. Rabah Sam (PSIG).

Au nom du Groupe PSIG, M. Frédéric Hubler propose la candidature de **M. Claude Bellières**. Il n'y a pas d'autres propositions aussi **M. Bellières est élu par acclamations**.

POINT NO 11 – Communications municipales.

M. le Président met directement ces communications en discussion.

Au point 1, la discussion n'est pas demandée.

Au point 2, **M. Christophe Cartier** a une question à la Municipalité. Quand vont être faits les marquages du débouché du chemin du Dévent. En fonction du manque de marquage, à l'heure actuelle les véhicules débordent plus qu'outre mesure.

M. Christian Maeder, Municipal répond que ce marquage qui n'a pas encore été fait a été signalé par le service des travaux à la Police de l'Ouest car c'est elle qui est en charge de la signalisation. Ce marquage devrait être imminent.

Aux points 3, 4 & 5 la parole n'est pas demandée, la discussion sur ce point est close.

M. Georges-Henri Chevallaz souhaiterait être en possession des communications municipales un peu plus tôt, il souhaiterait qu'elles se trouvent sur le site en même temps que les rapports des commissions.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite amener encore un complément à ces communications municipales. Il peut confirmer ce soir que concernant les logements protégés, nous avons un investisseur. Il s'agit de la Coopérative d'utilité publique « Cité – derrière ». La Municipalité a eu plusieurs entretiens et elle vient de recevoir la confirmation, datée du 15 septembre et cet investisseur est très heureux de pouvoir participer à cet investissement.

Il nous signale aussi qu'aujourd'hui c'est l'anniversaire de Mme la Municipale **Pascale Manzini** et le Conseil in corpore salue cet anniversaire par un tonnerre d'applaudissements.

Mme Manzini remercie le Conseil pour ses vœux et nous annonce qu'elle aura plaisir à offrir une tournée à l'issue du Conseil.

POINT NO 12 – DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Frédéric Hubler aimerait formuler un vœu à l'intention de la Municipalité. Ce vœu figure en annexe 5 du présent PV.

M. José Birbaum souhaite nous donner un rapport concernant les SIE.SA. Ce rapport figure en annexe 6 du présent PV.

M. Pierre Kaelin, Syndic remercie M. Birbaum pour son rapport. Il souhaite encore préciser quelques points. SIE.SA par rapport au Canton et ses tarifs qui sont maintenant transférés à Romande énergie commerce SA sont dans la moyenne au niveau du Canton. Il nous propose d'aller dans le site mentionné par M. Birbaum pour pouvoir comparer les choses. Il aimerait rappeler que dans certains cantons, et il nous parle d'Axpo, qui est un producteur d'électricité et qui a des tarifs qui sont entre 5,5 à 6 centimes le kwh. Il vend à ce tarif là parce qu'il y a beaucoup de collectivités qui font partie d'Axpo et ils ont décidé que dans l'agglomération d'Axpo ils vendent à ce tarif, c'est un tarif de production. Dans notre région, le Canton de Vaud, les fournisseurs taxent entre 10 et 12 centimes le kwh, soit le double. Il faut rappeler que dans ces tarifs le Canton de Vaud est le seul, aujourd'hui en Suisse, qui a mis des taxes cantonales. Ces taxes sont noyées dans le tarif et de ce fait cela augmente aussi notre position par rapports à nos concurrents au niveau Suisse.

Mme Elisabeth Masson a une question pour la Municipalité au sujet du ramassage des déchets compostables. Son intervention figure en annexe 7 du présent PV.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'effectivement il y a eu quelques problèmes avec le ramassage des compostables dans quelques situations mais ce n'est de loin pas l'unanimité. Le transporteur a dû une fois ou deux laisser le bac compostable sur place au vu de la quantité impressionnante de plastic qui avait été malencontreusement jeté dedans. Ceci est en voie de régulation. Il y a eu une publicité dans le dernier journal communal pour inciter les gens à vraiment se comporter avec plus de citoyenneté. Il y aura aussi une campagne avec des affichettes et ceci dans le but de ne plus avoir ces problèmes de plastic. Pour l'instant, la situation s'améliore et le transporteur n'a plus eu besoin de sévir. Bien évidemment il peut bien comprendre qu'en été, si le conteneur reste 15 jours cela sent mauvais. Par contre s'il y a un ramassage hebdomadaire et de façon régulière il n'y a pas de problèmes, même dans les locatifs. Il faudra que les gérances donnent aussi à leurs concierges les moyens de procéder à un simple nettoyage, un coup de jet après le passage du camion suffit pour éviter tous les problèmes d'odeurs d'une fois à l'autre. La Municipalité va donc aussi sensibiliser les gérances, par une nouvelle correspondance, afin qu'elles donnent les moyens aux concierges de nettoyer les conteneurs. Il rappelle que la Municipalité ne baisse pas les bras, elle est satisfaite du rendement, actuellement on tourne avec 6 tonnes par semaine, ce n'est pas rien quand à la fin de l'année on fera le décompte final. Il y a eu une étude sur l'ensemble de la Commune avec des résultats sur les sacs poubelle, il y a eu une analyse en début d'année. Sur 230 sacs contrôlés il y a 54% d'ordures ménagères, c'est ce qui doit d'ailleurs se trouver dans les sacs et donc c'est plus de la moitié, 33% de compostable et bien sûr l'objectif c'est de sortir le compostable de ces poubelles. Pour le reste il y avait 2% de verre, 5% de papier-carton, 2% de pet et 3% d'autres déchets. Si on arrive à sortir ces compostables la Commune d'Ecublens fera un grand pas pour le développement durable.

M. Michel Miéville tient à remercier M. Birbaum pour son rapport SIE.SA. Il aimerait poser une question que M. Birbaum pourrait relayer lors de la prochaine assemblée.

1. Pour quelles raisons les SIE.SA ne sont pas partenaires de la Romande énergie pour la pose de panneaux solaire sur les toits de la Migros, sachant que c'est un investissement de plus d'un mio., alors que l'on sait très bien que la Commune d'Ecublens dispose d'un fonds sur les énergies vertes.

M. Alberto Perez nous dit que sur le site Elcom on peut voir les tarifs d'électricité de plusieurs communes. Pour Ecublens, ce qui le dérange, c'est que l'on ne peut pas voir le tarif de l'énergie mais seulement celui du transport.

Concernant l'intervention de Mme Masson, il nous dit que dans la région où il habite les conteneurs ne sentent mauvais que lorsqu'ils sont ouverts, lorsqu'ils sont fermés il n'y a pas de problèmes particuliers. Il espère que si la Commune fait une étude de satisfaction, elle essaie de la faire le plus objectivement possible et pas seulement auprès des gens qui y sont opposés ou auprès des gens qui sont pour. Personnellement, il espère que cela pourra continuer et rencontrera de plus en plus de succès.

M. José Birbaum nous informe que concernant les tarifs d'électricité il a été annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation pour 2010.

M. Christophe Cartier demande la parole. Son intervention se trouve dans son intégralité en annexe no. 8 du présent PV.

Mme Danièle Petoud Leuba nous donne un bref historique concernant le poste de Ville. Il y avait un premier projet préparé par un architecte et quand ce projet est arrivé sur la table de la Municipalité il a été renvoyé et il a été demandé au service des bâtiments de reprendre ce projet et de le revoir à la baisse. En accord avec Polouest, dans les discussions à la baisse, ils

ont parlé du garage. Le premier garage était prévu en dur accolé au bâtiment et il était prévu pour 2 véhicules et suffisamment grand pour pouvoir aussi entreposer tout le matériel de signalisation. En accord avec Polouest, le projet a été ramené à 2 boxes de plus petites dimensions pouvant accueillir un véhicule et le dépôt du matériel et éventuellement une moto. C'est donc cette configuration qui vous a été présentée dans le préavis que vous avez accepté le 6 novembre 2008. Au printemps dernier, Polouest a émis le vœu que le fourgon qui faisait partie de la flotte des véhicules de la police d'Ecublens puisse rester au poste ville d'Ecublens. En effet, ce véhicule est régulièrement utilisé pour transporter le matériel de signalisation entre autres. Il n'aurait pas été judicieux de le parquer au poste de police de Renens. Fort de ce constat et en vue des économies qui ont pu être réalisées lors de l'aménagement de notre poste de Ville, la Municipalité a accepté la pose d'un 3^{ème} garage en préfabriqué. L'enquête publique est terminée et n'a suscité aucune opposition et les travaux vont démarrer dès la semaine prochaine. Pour les autres points de M. Cartier, Mme la Municipale passe la parole à son collègue Municipal de la police.

M. Michel Farine, Municipal nous répond sur le rôle de l'utilité de la section de signalisation qui est basée à Prilly. Il nous dit qu'à Prilly c'est uniquement l'administration de la section qui est basée, les véhicules et le matériel sont répartis dans 3 ou 4 locaux différents sur le district. L'un de ceux-ci est à Ecublens et il dessert Ecublens, St-Sulpice et Chavannes au niveau du matériel car on est censé avoir du matériel sur place. C'est la raison pour laquelle dans les 2 garages prévus il y en avait un dédié au matériel.

Concernant le véhicule, il a toujours été prévu que ce véhicule faisait partie de la flotte d'Ecublens, nous avons un véhicule léger de style break et un fourgon pour le transport des différents matériaux lourds tels que barrières vauban et signalisation. Il nous rappelle que ce fourgon ne peut pas être parké sur une place de parc à Ecublens, même devant le poste de police qui est fermé le soir. Si nous voulions garder ce fourgon à Ecublens il était nécessaire qu'il puisse être remis le soir et le week-end. Au sujet du coût du fourgon il ne peut pas répondre ce soir. D'autres véhicules font aussi partie du poste de Ville. Il s'agit d'un scooter et d'un vélo puisque Polouest est aussi équipé de vélos.

M. Christophe Cartier remercie nos 2 Municipaux pour leurs réponses. Toutefois il se demande quel est le rôle des 2 agents du poste de Ville. Est-ce que c'est leur rôle d'aller mettre en place de la signalisation comme vauban et autres ?

M. Michel Farine, Municipal répond que ce n'est pas le rôle principal mais que c'est partiellement leur rôle, ils sont au poste de Ville pour une région et lorsque la région a besoin d'une intervention police pour fermer un passage ou sécuriser un endroit, ils sont obligés d'aller se servir du matériel pour le faire. Il nous rappelle que les 2 agents d'Ecublens sont des agents de poste de Ville, ils ne sont pas des agents d'interventions.

M. Christophe Cartier demande si on parle bien d'un véhicule pour le transport de matériel lourd tel que vauban.

M. Michel Farine, Municipal répond qu'à part le matériel de sécurité, il y a aussi les vélomoteurs et les vélos qu'il faut transporter qui ne peuvent être mis dans un véhicule normal.

M. Alberto Perez à une remarque à l'attention de M. Farine. Il semblerait que les véhicules de la police ne peuvent pas dormir dehors, donc il faut faire des garages et tout cela à la charge des contribuables. Nous avons aussi des voitures qui dorment dehors sans problèmes.

M. Michel Farine, Municipal répond qu'il ne faut pas comparer des véhicules banalisés telles que nos voitures avec des véhicules marqués Polouest. S'ils dormiraient dehors ils seraient sujets à des actes de vandalisme beaucoup plus nombreux que sur nos propres véhicules. C'est donc une question de sécurité pour les véhicules. Ils ne doivent pas dormir dehors lorsque l'endroit n'est pas surveillé. A Renens, par exemple, il y a 2-3 véhicules dehors mais le poste est ouvert 24/24h et 7/7 jours.

M. Michel Miéville soutient M. Perez dans son action. Il pense qu'il serait aussi possible d'installer des caméras pour surveiller ces véhicules.

Madame Elisabeth Masson a encore un vœu à l'attention de la Municipalité. Ce vœu figure en annexe no. 9 du présent PV.

Madame Pascale Manzini, Municipale répond qu'effectivement le bénévolat est un sujet qui interpelle beaucoup au niveau de l'Apremadol, concernant les CMS, c'est quelque chose où il y a eu beaucoup d'essais pour développer l'action bénévole à tous les niveaux. Si l'on veut faire appel à du bénévolat il faut une structure qui permette d'enregistrer l'offre et la demande. Cela nécessite donc une organisation qui, il est vrai, pour le moment n'est pas encore mise sur pieds. Madame Manzini est tout-à-fait favorable au développement de cette action bénévole.

M. Georges-Henri Chevallaz voudrait remercier M. Birbaum pour son rapport. Il revient au propos de M. le Président concernant les rapports des Commissions permanentes. Il voit mal le fait de rapporter lors d'un seul Conseil pour toutes les Commissions. Il pense que les rapports doivent être faits en fonction de l'actualité des Commissions. Pour sa part, il est membre de l'Arasol et il avait l'intention de faire un rapport au moment opportun, tel qu'il l'a fait l'année dernière.

M. le Président abonde dans le sens de M. Chevallaz, chaque membre de Commissions permanentes peut prendre la parole quand il le veut pour faire son rapport annuel.

M. Frédéric Hubleur rappelle que le règlement du Conseil a été modifié et que ce ne sont que les Commissions permanentes qui ont siégé durant l'année qui rapportent.

M. le Président poursuit la discussion sur le point 12, la parole n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous indique que la Présidence du groupe ACDE a été reprise par **M. Pascal Favre**.

M. le Président souhaite pour la prochaine séance que l'eau qui est distribuée soit d'une qualité meilleure que celle servie ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance. Il est 23h05

Ecublens, le 30 septembre 2009

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées